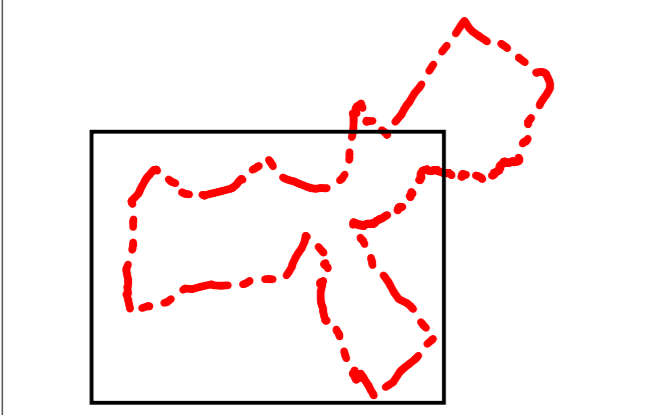



Département de la Sarthe
Commune de MALICORNE SUR SARTHE

PLAN LOCAL D'URBANISME
MISE A JOUR N°1 APRES LA REVISION N°2

3B2b REGLEMENT GRAPHIQUE
ZONE PERIPHERIQUE SUD



ECHELLE 1/5000
 Vu pour être annexé à l'Arrêté Municipal du 27 SEPTEMBRE 2018

PLU	PRESCRIT LE	ARRÊTÉ LE	APPROUVE LE
REVISION N°2	23 OCTOBRE 2014	13 FÉVRIER 2017	20 NOVEMBRE 2017 MIS A JOUR LE 27 SEPTEMBRE 2018

Xavier DEWAILLY - Urbaniste Qualifié
 24 rue de la Gare 72190 NEUVILLE SUR SARTHE
 TEL: 02 43 72 79 13
 E-MAIL : urba.dewailly@orange.fr

LEGENDE

Périmètre monument historique	UC zone urbaine centrale
Exploitation agricole	UP zone urbaine périphérique
100m autour de l'exploitation agricole classée	UPa zone urbaine périphérique sans assainissement collectif
Emplacement réservé	UPr zone urbaine renouvellement urbain
Site susceptible d'abriter de vestiges archéologiques	UA zone d'activités
Accès direct interdit	AUh zone d'urbanisation future
Répérage du bâtiment pouvant changer de destination	A zone agricole
Bâtiment pouvant changer de destination	Aa secteur d'activités en zone agricole
Protection de l'activité commerciale	Ap secteur agricole protégé
Répérage du bâtiment soumis à permis de démolir	N zone naturelle
Bâtiment soumis à permis de démolir (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)	Ni secteur naturel réservé aux loisirs
Chemin de randonnée à préserver	Np secteur naturel protégé
Zone de mouvement de terrain	
Zone humide	
Limite de la zone inondable	
Haie dont l'arrachage est soumis à une déclaration préalable (refus sauf exception) (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)	
Haie dont l'arrachage est soumis à une déclaration préalable (accord si plantation compensatoire) (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)	
Espace boisé classé	
Espace boisé soumis à déclaration préalable (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)	